
Séance du 4 juin 2009

OBJET : Établissement des durées et des tarifs des concessions du cimetière.

L'an deux mille neuf et le 4 juin à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRESENTS : Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne, Mme JOURDA Béatrice, M. AMESTOY Pierre, M. BIAU Jean Luc, M. CHABROT Frédéric, M. LE LURON Renaud, M. MANFRIN Jean Marc, M. ROSELLO José,

M. BIAU Jean Luc a été élu secrétaire.

M le maire indique à l'assemblée que les travaux du nouveau cimetière communal sont en voie d'achèvement et que des concessions pourront bientôt être cédées aux demandeurs.

Il propose que les durées des concessions temporaires proposées soient de 50 ans OU de 30 ans et que les surfaces concédées soient de 6 m², 4 m² ou 1 m² (sur l'espace cinéraire).

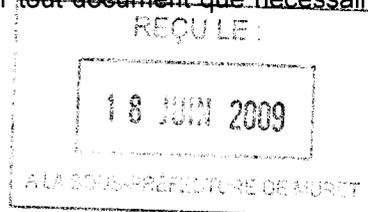
Il propose de fixer les tarifs suivants (sans les droits de timbre et d'enregistrement) suivant la surface et la durée des concessions

Surface	30 ans	50 ans
6 m ²	200 €	300 €
4 m ²	150 €	200 €
1 m ² (espace cinéraire)	100 €	150 €

Ouï l'exposé du maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- de retenir la proposition du maire;
- de l'autoriser à faire toutes les démarches, engager toute action, signer tout document que nécessaire pour la mise en application des dispositions ci-dessus agréées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



La présente délibération certifiée
exécutoire a été publiée et transmise au
Représentant de l'État le 18/06/09

Le Maire, P.BEDEL

